

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION

92	91	66
----	----	----

PRESENTS	54
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	25

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

10 SEPTEMBRE 2024

Date d’Affichage

10 SEPTEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES à Jacques TISSERAND

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Michelle LAVIT, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 165_2024

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 22- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Création de 7 postes d'agents d'animation sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Education secteur 3 (école de Couffouleux) en raison du passage en ALAE : 4 postes à 0.57 ETP (19,8h), 1 poste à 0.60 ETP (21h), et 2 postes à 0.53 ETP (18,6h) ;
- Création d'un poste d'agent d'animation sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, d'adjoint d'animation territorial à 0.63 ETP (22 h) à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Education secteur 5 (école de Salvagnac – Montgaillard) en raison du passage en ALAE ;
- Création d'un poste d'ATSEM à 0.9 ETP (31,5 h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux spécialisés des écoles maternelles à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Education secteur 3 (école de Couffouleux) en raison d'une ouverture de classe ;

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire pour pérenniser le bon fonctionnement des services et les agents en poste ; ces créations se font à coût constant, ces postes ayant initialement été identifiés comme un renfort qui s'avère désormais pérenne :

- Création d'un poste d'assistant administratif sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet, à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Education secteur 1 ; cette création fait suite au transfert initial du poste administratif du SMIXFLO à 50% transféré à l'agglomération auquel ont été intégrées les activités des postes en MAD des communes, supprimés en 2022, à hauteur de 50% ;
- Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration et d'entretien à temps complet (35h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Graulhet - école de Crins) ;
- Création d'un poste de second de cuisine à temps complet (35h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Cahuzac sur Vère) ;
- Création de 2 postes d'agent polyvalent de restauration et d'entretien sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Cahuzac sur Vère) : 1 poste à 0,70 ETP (24,5h) et 1 poste à 0.64 ETP (22,4h) ;
- Création d'un poste de second de cuisine à 0,76 ETP (26,6h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Montgaillard) ;
- Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration et d'entretien à 0,58 ETP (20,3h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Rabastens).
- Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration et d'entretien à 0,70 ETP (24,5h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service restauration - entretien (Lisle sur Tarn) ; ces missions étaient précédemment exercées dans le cadre d'une mise à disposition.
- Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration et d'entretien à 0.86 ETP (30 h) sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à la direction Education, jeunesse, politique de la ville – service Restauration - entretien (Gaillac) ; le besoin de pérenniser ce poste est lié à l'ouverture de la cantine à l'école maternelle de Lentajou ;

Création :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
4	Education secteur 3	Agent d'animation	TNC (19,8h)	Animation	Adjoint d'animation
1	Education secteur 3	Agent d'animation	TNC (21h)	Animation	Adjoint d'animation
2	Education secteur 3	Agent d'animation	TNC (18,6h)	Animation	Adjoint d'animation
1	Education secteur 5	Agent d'animation	TNC (22h)	Animation	Adjoint d'animation
1	Education secteur 3	ATSEM	TNC (31,5)	Médico-sociale	ATSEM
1	Education secteur 1	Assistant administratif	TC	Administratif	Adjoint administratif
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TC	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Second de cuisine	TC	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TNC (24,5h)	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TNC (22,4h)	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Second de cuisine	TNC (26,6h)	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TNC (20,3h)	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TNC (24,5h)	Technique	Adjoint technique
1	Restauration-entretien	Agent polyvalent RE	TNC (30h)	Technique	Adjoint technique

Le besoin de modifier les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste de rédacteur territorial est transformé en poste d'adjoint administratif à la direction des Finances pour un gestionnaire comptable ;
- Un poste de rédacteur territorial est transformé en poste d'adjoint administratif à la direction de la Culture pour un assistant administratif ;
- Un poste d'adjoint administratif est transformé en poste de rédacteur territorial à la direction de l'Economie pour un référent administratif et financier.

Considérant les nominations à la suite des promotions internes et au regard des postes occupés sont également modifiés :

- Un poste d'adjoint technique est transformé en poste d'agent de maîtrise, toujours à 0,91 ETP (31,8h) au sein du service restauration - entretien de la direction Education, jeunesse, politique de la ville, pour assurer le poste de responsable de cuisine référent.
- Un poste de rédacteur est transformé en poste d'attaché territorial, toujours à temps complet, au sein de la direction des Finances, pour assurer le poste de chef de service adjoint budget et comptabilité.
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine est transformé en poste de bibliothécaire toujours à temps complet, au sein du service lecture publique de la direction de la culture, pour assurer le poste de directeur de bassin.
- Un poste de technicien est transformé en poste d'ingénieur toujours à temps complet, à la direction des déchets patrimoine routier et espaces naturels, pour assurer les fonctions de directeur adjoint des déchets.
- Un poste d'adjoint administratif est transformé en poste de rédacteur territorial toujours à temps complet, au sein du service des systèmes d'information pour assurer les fonctions de chef de service adjoint informatique et support.

Le besoin de procéder à des ajustements de la quotité de temps de travail de certains postes permanents s'avère nécessaire, dans les secteurs Education et les secteurs Restauration – entretien, afin de permettre d'organiser la rentrée scolaire 2024 - 2025 au vu des différents besoins en personnel de chaque site, pour un delta de + 2,03 ETP.

Modifications :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Finances	Gestionnaire comptable	TC	Administratif	Adjoint administratif
1	Culture	Assistant administratif	TC	Administratif	Adjoint administratif
1	Economie	Référent administratif et financier	TC	Administratif	Rédacteur
1	Restauration-entretien	Agent de maîtrise	TNC (31,8h)	Technique	Agent de maîtrise
1	Finances	Chef de service adjoint budget et comptabilité	TC	Administratif	Attaché
1	Lecture publique	Directeur de bassin	TC	Culture	Bibliothécaire
1	DPREN	Directeur adjoint déchets	TC	Technique	Ingénieur
1	Systèmes d'informations	Chef de service adjoint informatique et support	Tc	Administrative	Rédacteur

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération ci-annexé,

Considérant la nécessité de créer ou modifier les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Dit** que :

. Les postes sont créés ou modifiés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus.

. Ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;

. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **24 SEP. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **24 SEP. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,





Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.